



Monsieur
Ueli Maurer
Chef du Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne



Références PAC/JZ
Date 24 novembre 2021

Consultation : Modification de la loi sur les finances (réduction de l'endettement lié au coronavirus)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 25 août 2021, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances de mettre en consultation la modification de la loi sur les finances (réduction de l'endettement lié au coronavirus). Nous vous en remercions et vous communiquons notre avis sur les variantes proposées.

Les deux variantes présentent un point commun pour résorber le découvert du compte d'amortissement : les futurs excédents structurels affichés à la clôture des comptes ainsi que la part de la Confédération à la distribution additionnelle de la BNS sont affectés au rééquilibrage du compte d'amortissement.

La première variante se base uniquement sur ces deux instruments pour amortir la dette sur une durée estimée à 11 ans. Cependant, aussi bien les résultats futurs de la Confédération que ceux de la BNS sont par nature sujets à fluctuation et ces incertitudes peuvent ralentir le rythme de réduction de l'endettement.

La deuxième variante offre l'avantage de raccourcir la durée d'amortissement de la dette à 6 ans puisque, en plus des deux instruments ci-dessus, le solde positif du compte de compensation serait utilisé pour réduire de moitié le découvert du compte d'amortissement. L'Etat fédéral dispose ainsi d'une marge de manœuvre plus rapide pour éviter les programmes d'austérité voire d'augmentation d'impôts en cas de nouvelles difficultés financières majeures. Nous accordons donc notre préférence à cette deuxième variante.

Au vu de la situation une prolongation dans les meilleurs délais de l'accord avec la BNS est par ailleurs nécessaire.

Le Gouvernement valaisan vous remercie de l'attention que vous porterez à sa détermination et vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de sa considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Frédéric Favre



Le chancelier


Philipp Spörri

Copie à lorin.altermatt@efv.admin.ch
nora.sieber@efv.admin.ch